



MAIRIE DE
BRETTEVILLE SUR LAIZE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juillet 2023

Date de la convocation : 27-06-2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 5 Juillet 2023, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de Bretteville sur Laize, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Bruno FRANCOIS, Maire.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil. Madame COSSERON Véronique est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents :

Absents représentés :

GOUHIR Caroline donne pouvoir à FRANCOIS Bruno
MARTINOFF Nathalie donne pouvoir à COSSERON Véronique
BRETEAU Jean-Claude donne pouvoir à PIERRE Claude
GUESNON Laurent donne pouvoir à LEBOULANGER Christine
BERNABE Alexandre donne pouvoir à CHESNEAU Franck
BELLONI Céline donne pouvoir à SAMIRA Lair

Absents non représentés :

Dimitri DESMONT, Hélène BEFFY

N°-01-05-07-2023 COTISATION 2023 AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier du conseil départemental concernant le fonds de solidarité pour le logement en date du 9 Mai 2023

Il rappelle que le FSL intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subvention, à des personnes ou familles en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement pour les locataires, les propriétaires et les personnes hébergées en foyer.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le montant de la cotisation **2023** au FSL selon le barème fixé, à savoir **0,17€** par habitant, soit pour Bretteville sur Laize **329.29 €** (1937 habitants) et autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au 65738

N°-02-05-07-2023 CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE C1

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 05 Juillet 2021

Considérant la nécessité de Créer 1 emploi d'Adjoint technique territoriale C1, en raison du décès de Mme POSTEL Jocelyne en date du 15/06/2023 pour 35/35^{ème}

Vu l'arrêté de radiation en date du 23 Juin 2023

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi de titulaire :

- Vu la création de Poste agent technique créer en date du 16 Janvier 2001 pour 12/35^{ème}
- Vu l'augmentation du temps de travail voté le 12/11/2002 pour 35/35^{ème}
- Vu le reclassement en tant qu'adjoint technique territorial de 2eme classe en date du 01-01-2017

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du Code général de la fonction publique.

Le Maire propose à l'assemblée,

• **POUR LES FONCTIONNAIRES**

- ↳ **La création de 1 emploi d'Adjoint technique territoriale C1, permanent à temps complet**
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2023,
Filière : Technique,
Cadre d'emploi : Adjoint Technique
Grade : Adjoint Technique Territoriale C1:

- ancien effectif 4
- nouvel effectif 5

- ↳ **La suppression De 1 emploi d'Agent technique créer en date du 16 Janvier 2001 et reclassé en tant qu'adjoint technique territorial de 2eme classe en date du 1^{er} juillet 2023**

- ancien effectif 5
- nouvel effectif 4

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

N°03-05-07-2023 DEMISSION REPRESENTANT COMITE « JUNO » & REMPLACEMENT

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démission de M DESMONT Dimitri en tant que représentant du comité « Juno » et de son potentiel remplacement par Mme BELLONI Céline.

Après délibéré, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la candidature de Mme BELLONI Céline

N°04-05-07-2023 – ANNULATION ET REMPLACEMENT DU LOT N° 1 – DESAMIANGE SUITE A UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Suite aux commissions d'ouverture des plis du 3 Octobre et 17 novembre 2022 à 9h00, la commission avait proposé de retenir pour la rénovation globale de la poste :

- LOT N°1 DESAMIANTAGE :

- DBH : 4 483.00 € HT soit 5 379.60 € TTC
- AM DESAMIANTAGE : 8 245.00 € HT soit 9 894.00 € TTC
- AT2B : 16 645.00 € HT soit 19 974.00 € TTC
- SAS ETABLISSEMENT LECLERC : 5 520.00 € HT soit 6 624.00 € TTC

A la date de la signature des actes d'engagement la société DBH nous a signalé que l'entreprise était en liquidation judiciaire

Nous avons contacté les 3 autres entreprises non retenues pour avoir des nouvelles propositions
Voici les nouvelles propositions :

- AB DESAMIANTAGE : 8 245.00 € HT soit 9 894.00 € TTC
- AT2B : 16 645.00 € HT soit 19 974.00 € TTC
- SAS ETABLISSEMENT LECLERC : 4 500 € HT soit 5 400 € TTC

Après délibéré, Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SAS ETABLISSEMENT LECLERC pour un montant de 4 500.00 € HT soit 5 400.00 € TTC

N°05-05-07-2023- DEVIS SECURISATION DE LA RUE LEON GUIGNE RUE DES GRANGES ET DU BOULEVARD DES ALLIES, CANADIENS

ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 30-01-23

Monsieur le Maire informe L'assemblée qu'une demande de devis a été lancée pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation :

- Pour la sécurisation du Boulevard des Alliés

Société ACEMO pour un montant de 5 750.00€ HT soit 6 900.00€ TTC

- Pour la sécurisation des Rues Guigné, Granges et Canadiens

Société ACEMO pour un montant de 6 050.00€ HT soit 7 260.00€ TTC

Après délibéré, Le Conseil Municipal accepte les devis d'ACEMO.

AUTORISE Monsieur le maire a signé les devis de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces correspondantes.

Ces factures seront imputées au 2152.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 22H20

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		

--	--	--